Image not found or type unknown

Application de la vetusté pour caution

Par **lidy**, le **30/11/2016** à **20:25**

Bonjour

Je suis lydi, j ai 37 ans, je travail et je suis locataire dans un appartement depuis maintenant 13 ans.

L immeuble à maintenant 16 ans.
il y avait un locataire avant moi.

Au fil des années, les murs ont jaunis et ne pouvant vivre comme cela, j'ai décidé de repeindre il y a 5 ans le salon en couleur " taupe clair"
Cela fait plus propre.

J'ai installée une cuisine intégrée et repeind les murs de la cuisine.

J ai demandé il y a un mois à mon propriètaire (via l agence) s il voulait bien repeindre la chambre après 13 ans de location..Il a refusé
J ai donc pris l initiative de le faire aussi mais mal, je reconnais que se sera à refaire..pour la chambre.

Est ce que l agence peut me déduire de la caution toutes les peintures de chaque pièces?
Dois repeindre en blanc?
Dois je refaire les tapisseries de la chambre?
Puis je laissé la cuisine intégrée pour éviter les trous partout?
Beaucoups de questions mais je sais pas quoi faire..
Merci!!

Par **Visiteur**, le **30/11/2016** à **20:36**

Bonsoir,
Le problème de la cusine intégrée, c'est effectivement qu'il reste des trous, et les trous doivent être proprement rebouchés.
Mais si vous lui en faite "cadeau", cela vaut bien une peinture en échange ! Et on peut négocier...

Votre contrat stipule-t-il une couleur ou un ton ?

Par **lidy**, le **30/11/2016** à **22:11**

bonsoir
merci pour votre réponse
Non il y a pas les tons de stipulés dans le contrat
Mais il y a tapisserie de noté pour la chambre et j ai repeins dessus.
Pour la cuisine je n en ai plus l utilité , je dois cependant enlever un élément bas qui été fixé au mur et du coup il va y avoir une différence de peinture..car cela a été repeint autour des éléments..cuisine monté avant
merci

Par **lidy**, le **01/12/2016** à **08:44**

bonjour
ok je vais donc repeindre ma chambre car celle ci a été mal faite.
En ce qui concerne la cuisine après avoir enlevé le meuble, il y a une différence de couleur puisque j avais repeind en vert..et cela est resté blanc derrière
Dois repeindre le pan de mur entier?
merci

Par **lidy**, le **01/12/2016** à **15:10**

ok merci pour toutes vos réponses..je vous tiendrai au courant de la suite des évènements qui pourront servir pour d autres personnes
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés